

adoptée avec une pleine connaissance de toutes les circonstances, avec toutes les sauvegardes qui peuvent y être incorporées, et de manière à ne pas obliger plus tard le Trésor national à imposer de gros impôts supplémentaires.

*L'hon. M. Mackenzie:*

D. Vous savez, je suis sûr, qu'à présent en Angleterre, en dépit de la guerre, on a augmenté ou on augmente les indemnités du système d'assurance-chômage?—R. Cela est vrai, monsieur, et c'est naturellement le résultat de leur longue expérience et de leur longue histoire. Je tiens à faire remarquer que cela est plus facile à comprendre quand on connaît l'histoire complète du système britannique d'assurance-chômage depuis 1911 et qu'on se rappelle ce que j'ai déjà dit, sans dénigrer ou critiquer la présente loi ou aucune autre, que leur négligence de certaines précautions que je recommande ici aujourd'hui, et principalement l'absence en Grande-Bretagne d'un comité consultatif pendant les débuts du système...

D. Nous en avons un ici.—R. Par suite de l'absence en Angleterre d'un comité consultatif pendant les débuts du système, le plan a fait faillite. Maintenant, le plan, après une longue et assez dure expérience, et grâce aux avis et à l'appui du comité consultatif, est devenu solvable et il est maintenu en état de solvabilité.

D. Et il a été agrandi et continue de s'agrandir pendant la guerre?—R. Et il est agrandi grâce au fait qu'une administration très prudente a dirigé les finances de la caisse avant que la guerre éclate. Je crois que c'est le point important.

*M. Reid:*

D. Puis-je poser de nouveau cette question? Les pourcentages que vous avez cités de 1930 à 1935 étaient hypothétiques?—R. Je l'ai déjà dit, monsieur, un grand nombre de fois.

*M. Homuth:*

D. N'avez-vous pas fait allusion au fait qu'aux Etats-Unis le chômage est monté d'environ 10 ou 11 ou de 4 à 5 jusqu'à plus de 30 p. 100?—R. J'ai dit, comme cela est inscrit au compte rendu, de sorte que tout le monde peut le lire, j'ai dit qu'en Grande-Bretagne le taux de chômage qui servait à un certain moment de base à la caisse de chômage, était monté à un niveau de plus de 20 p. 100, comme je l'ai dit précédemment dans mon témoignage et comme je l'ai dit au bas de la page 16 de mon rapport en 1935. J'ai dit que: "le taux de chômage monta du taux estimatif fixé à 8.6 p. 100, et plus tard à 6 p. 100, jusqu'à une moyenne réelle de 12.2 p. 100 pour une période de dix ans, et monta ensuite jusqu'au delà de 20 p. 100." Et cette hausse au delà de 20 p. 100 fut la cause directe de la banqueroute de la caisse de l'assurance-chômage britannique à cette époque. Voilà la raison pour laquelle je tenais à faire consigner la déclaration au compte rendu.

*M. Pottier:*

D. Il se peut qu'après la guerre l'embauchage ne diminue pas. Il y a des gens qui espèrent que l'embauchage augmentera au Canada, que le pays ira de l'avant.—R. C'est possible.

*M. MacInnis:*

D. Connaissez-vous des pays dans lesquels le taux d'embauchage assurable soit allé jusqu'à 35 p. 100?—R. Non. Je ne pourrais répondre sans me renseigner, mais un taux de ce genre a pu exister dans certains pays européens. C'est très possible, mais certainement pas dans les pays de langue anglaise.